

Séance du 26 mai 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Lozano présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : RENOVATION URBAINE DES HAUTS DE BAYONNE - Signature d'un quatrième avenant à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne

Suite à la signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne, en août 2008, trois avenants à la convention ont été passés.

En mai 2009, deux premiers avenants ont permis d'abonder le projet initial dans le cadre du plan de relance : 441 000 € de subvention ANRU supplémentaires avaient alors été versés aux principaux maîtres d'ouvrage (l'Office public de l'habitat/Habitat Sud Atlantic et la Ville de Bayonne).

En juin 2010, un troisième avenant a été signé, notamment pour clarifier la distinction entre réhabilitation et recomposition des logements dans les résidences Breuer.

Aujourd'hui, la signature d'un quatrième avenant à la convention PRU est nécessaire pour prendre en compte certaines évolutions techniques et administratives du dossier, et plus particulièrement :

- La fusion des organismes HLM

Depuis le premier janvier 2011, l'office municipal HLM et Habitat Sud Atlantic ont fusionné en une seule entité. L'union de ces deux organismes implique la fusion d'opérations jusqu'ici distinctes. Plusieurs opérations sont concernées : la réhabilitation des immeubles de l'avenue Mounédé, l'aménagement des rez-de-chaussée et des celliers aux pieds des résidences Breuer.

- L'adéquation entre attribution de subvention et découpage opérationnel sur les résidences Breuer

Tous les marchés permettant à l'Office public de l'habitat de Bayonne de réaliser ses travaux sont aujourd'hui attribués. L'avenant n° 4 facilitera les demandes de subvention par un redécoupage des lignes de la convention, afin que la maquette financière ANRU corresponde aux marchés de travaux (notamment pour les travaux des ascenseurs).

- Les montants, les dates de démarrage et la durée des opérations

Les montants des opérations et leur date de réalisation sont maintenant connus avec plus de précision ; l'avenant n° 4 doit permettre leur mise à jour.

- L'ingénierie de projet

La ville est également concernée par l'avenant n° 4, au titre de la conduite de projet et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le poste de chef de projet étant resté vacant durant 6 mois en 2010 et les subventions ANRU n'étant versés qu'au prorata des heures travaillées, la ville n'a reçu que la moitié de la subvention prévue en 2010. L'avenant 4 permettra de prolonger de 6 mois la durée de la mission conduite de projet qui courrait initialement de début 2007 à fin 2011. La nouvelle date correspondra ainsi à la date de fin du contrat de l'actuel chef de projet rénovation urbaine, en poste jusqu'au mois de juillet 2012.

Enfin, dans la perspective du point d'étape, la dénomination de la ligne mission AMO ville sera modifiée pour correspondre à son utilisation réelle : mission AMO point d'étape.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la signature par Monsieur le Maire de l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.